

**Compte-rendu du Conseil Municipal**  
**Du 11 Avril 2019**  
**Tenu à la Mairie à 20h30**

**Présents** : MM. Michel AUBRUN, Sandrine BOUDIGUES, Franck CALAS, Thierry CHABANON, Jean-Pierre CHAMPION, Philippe MABRU, Elisabeth PASSOT, Didier REY, Gérard SZYNDRALEWIEZ *formant la majorité des membres en exercice*

**Excusés** : MM. Eric DE CLAVIERE, Lionel GENTIT (donne pouvoir à Sandrine BOUDIGUES), Marie-Pierre GINTRAND (donne pouvoir à Michel AUBRUN), Mélusine PILLOUD (donne pouvoir à Franck CALAS), Jocelyne ROLLET (donne pouvoir à Elisabeth PASSOT), Nathalie VERNUS-PROST (donne pouvoir à Didier REY),

**Le Maire**, Jean-Pierre CHAMPION déclare ouverte la séance du Conseil Municipal.

Secrétaire de séance : M. Franck CALAS

\*\*\*\*\*

Le compte-rendu du 14 Mars 2019 est approuvé et validé par l'ensemble des conseillers.

**Puis, selon l'ordre du jour :**

**I/ Vote des taux d'imposition**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état n°1259 et demande de se prononcer sur le maintien ou non des 3 taux d'imposition 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux qui restent inchangés depuis 2008, à savoir :

Taxe d'habitation : **12.10 %**

Taxe foncière sur les propriétés bâties : **14.75 %**

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **41.26 %**

**II/ Vote des subventions**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année une subvention est attribuée à différentes associations : Académie de la Dombes (50€), Anciens combattants (100€), Centre de Loisirs (4€/enfant), Centre de secours (300€), FNACA (100€), fonds de solidarité logement de la CAF de l'Ain (250€), parents d'élèves du collège de Thoisy APECT (30 €/enfant), la prévention routière (50€). Une réserve de 5 150€ est instaurée du fait que les montants versés à l'APECT et au Centre de Loisirs ne sont pas définis.

Il demande aux membres du Conseil Municipal l'accord de verser ces diverses subventions dont le montant total de 6 000 € sera inscrit au compte 6574 du budget primitif 2019.

Le renouvellement de ces subventions est accepté.

**III/ Vote du Budget Primitif 2019**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les lignes du budget primitif 2019 (chacun des membres s'est vu distribuer un document complet afin de pouvoir demander toute explication nécessaire).

Il demande aux membres du conseil de se prononcer sur cette proposition qui est :

**Fonctionnement** : Dépenses : 563 977.54 € dont 3 324.54 € en dépenses imprévues  
Recettes : 563 977.54 €

**Investissement** : Dépenses : 304 132.07 € dont 1 138.36 € en dépenses imprévues et 74 153.81 € de reste à réaliser  
Recettes : 304 132.07 € dont 19 840.00 € de reste à réaliser

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le budget primitif 2019 est adopté.

#### **IV/ Convention groupement de commande papier**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de mutualisation, il convient de créer un groupement de commandes afin d'organiser un marché de fournitures à l'échelon intercommunal avec la Communauté de Communes Val de Saône Centre et 12 communes membres de l'intercommunalité.

La Communauté de Communes Val de Saône Centre, en tant que coordonnateur du groupement, sera chargée d'organiser, dans le respect de la réglementation des Marchés Publics, l'ensemble des procédures de passation de marchés publics afin de permettre de répondre aux besoins de chaque entité.

La Commission d'Etude des Offres du groupement sera composée des membres de la Commission d'Etude des Offres de la Communauté de Communes Val de Saône Centre et d'un représentant de chaque commune membre (maire ou une autre personne désignée par lui).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération, autorise l'adhésion de la Commune au groupement de commandes relatif à la passation d'un marché de fourniture de papier, désigne Monsieur Jean-Pierre CHAMPION représentant de la commune au sein de la Commission d'Etudes des Offres et autorise le Maire à signer la convention de groupement, et tous autres documents éventuellement nécessaires, qui en découleraient.

#### **V/ Autorisation désherbage Bibliothèque**

Monsieur le Maire propose de définir une politique de régulation des collections de la Bibliothèque municipale et d'en définir ainsi qu'il suit les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein de ces collections :

L'élimination des documents portera sur les documents en mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse) ou contenu manifestement obsolète : les ouvrages éliminés et remplacés pour cette raison seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler. Le nombre d'exemplaires est trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (petites bibliothèques, hôpitaux, maisons de retraite, associations de coopération avec le Tiers-Monde ou l'Europe de l'Est, etc.) ou, à défaut détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler ;

Formalités administratives : dans tous les cas, l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire, cet état pouvant se présenter soit sous forme d'un paquet de fiches, soit sous forme d'une liste ;

Mesdames Edith DAVID, Nicole RAJON et Chantal DEGOUTTE, Co-Responsables de la Bibliothèque municipale Mogneneins / Peyzieux sur Saône sont chargées de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus et de signer les procès-verbaux d'élimination.

#### **VI/ Elections européennes**

M. le Maire demande à chaque membre de s'inscrire dans une plage horaire pour la tenue du bureau de vote pour les élections européennes du 26 mai 2019 (un tableau récapitulatif sera envoyé à chacun des membres). Les membres du bureau sont nommés.

#### **V/ Rapport des commissions**

##### Jeunesse et Affaires Culturelles

Monsieur Philippe MABRU rappelle que :

- la manifestation « 1<sup>ère</sup> page » se déroulera le 11 mai.
- la buvette des conscrits sera tenue par les membres du Conseil Municipal le 12 mai prochain

Il informe que :

- Mme BUTAYE présidente de la troupe de théâtre Lézartistes et Cie a demandé à la municipalité s'il était possible d'utiliser la salle polyvalente 1 fois par semaine de 19h à 23h pour leurs répétitions.  
Il lui a été demandé de monter un dossier qui sera étudié par le conseil municipal.
- le Maif Tour a attiré 792 personnes sur 3 jours.

#### Gestion du Territoire

Monsieur Didier REY nous informe que :

- le nouveau véhicule a été livré jeudi dernier.
- pour le fleurissement un devis a été demandé.
- la RD 100 va être refaite par le Département.
- le muret du Pigeonnier va être remis en état par les employés communaux.

#### V/ Questions diverses

Plusieurs membres du Conseil demande à M. le Maire de quelle façon la commune va procéder pour que la population locale ou non soit informée de la mise en place d'une aire de co-voiturage.

Réseaux sociaux ? journaux ? .....

A étudier.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire, lève la séance à 22h30.

**Le Maire,**

**Jean-Pierre CHAMPION**